

Elise a vécu une IVG : « En réalité, je n'étais pas seule à poser un choix »

SORTIE DU CODE PÉNAL Que pense une femme qui a avorté de la proposition de loi ?

- Elise a 35 ans. Il y a un an, elle a subi un avortement.
- Pour « Le Soir », elle a accepté de lire la proposition de loi de la majorité et de nous raconter comment ce texte résonne en elle.

TÉMOIGNAGE

Je n'ai jamais été légère avec ma contraception. L'ai-je vomie un jour parce que j'étais malade, l'ai-je oublié ? On oublie toutes au moins une fois sa pilule. Puis, j'ai arrêté de culpabiliser ! » Aujourd'hui, Elise parle librement de l'avortement qu'elle a subi il y a un an. A ses amis, ses connaissances. A la terrasse bondée d'un café, en heure de table, elle a accepté de revenir sur la proposition de loi déposée par les partis de la majorité pour sortir l'IVG du code pénal. Après avoir pris le temps de lire le texte complet, elle nous a confié son sentiment à la lumière de son vécu.

La première chose qui a fait tiquer Elise, à la lecture du texte, se situe au niveau de l'article 2. On y liste notamment les « informations circonstanciées » que l'établissement de soins est censé donner à la patiente : quels sont ses droits, les aides et avantages garantis par la loi aux familles et mères célibataires... ainsi que la possibilité de l'adoption.

« Le planning où je me suis présentée n'a, sur ce point, pas respecté les conditions de la loi. Heureusement. Nous en avions parlé avec mon copain et la décision a été prise en dix minutes. Nous n'en voulions pas à ce moment-là. La personne qui m'a reçue a dû voir que me parler d'adoption aurait été totalement inopportun. Cela ne répondait pas du tout à mon besoin. J'aurais eu l'impression qu'on essayait de me mettre sur les rails du choix d'être maman plutôt que de ne pas l'être. Comme si ça primait, alors qu'il y a un "non" dès le départ. Je ne me sentais pas en état de grossesse. C'est peut-être choquant à dire mais je l'ai juste vécu comme une maladie dont je voulais rapidement me soigner. » Le médecin est également tenu d'informer la patiente « en matière de contraception »... « Là, j'ai rigolé, raconte Elise. A cette époque, j'avais déjà tout essayé : pilule, anneau, patchs... Qu'on me parle de cela me donnait juste l'impression que je n'avais pas assez fait attention. D'autant plus qu'on me l'a dit à moi et pas à mon copain, qui était pourtant dans le couloir. »

L'accueil dans le centre de planning qu'Elise avait déjà fréquenté est tout à fait bienveillant. Reste que pendant une heure, elle doit répondre à une série de questions, s'expliquer afin qu'on s'assure de sa « détermination » : c'est l'une des obligations imposées au corps médical dans l'article 2 de la loi. « Au bout d'une heure de discussion, les larmes ont

commencé à couler, se souvient la jeune femme. Pas parce que l'idée d'avorter me peinait, mais parce que je devais tant me justifier. Je savais qu'en filigrane, la possibilité existait que la personne décide que je ne pouvais pas avorter si elle jugeait que j'avais des doutes. Je devais me montrer convaincante. En réalité, je n'étais pas seule à poser un choix. Je me suis sentie toute petite face à quelqu'un qui me demandait des comptes. C'est eux qui ont les cartes en main. »

« Je savais qu'en filigrane, la possibilité existait que la personne décide que je ne pouvais pas avorter »

Après l'entretien avec l'accueillante, Elise passe chez la médecin du centre. C'est elle qui lui explique qu'elle doit maintenant prendre un délai de réflexion de six jours, une disposition que bon nombre d'experts entendus en

commission avaient invité à diminuer, mais qui demeure dans la proposition de la majorité. Problème : cinq jours plus tard, Elise part en vacances pour deux semaines. La docteure est tenue de respecter la loi. Et elle la soutient, contrairement à d'autres membres du planning familial, comme le perçoit Elise. Pour arguer de l'importance de ce temps de réflexion, la médecin fait cette comparaison qu'Elise a gardée en tête : « Si vous achetez un nouveau GSM, vous allez quand même prendre un peu de temps pour comparer le rouge et le bleu, non ? »

Résultat : Elise passera deux semaines de vacances avec des nausées, très fatiguée. « J'ai pesté contre notre société, se souvient-elle. Avec ce délai, on me disait vraiment : "Va réfléchir dans ton coin à ce que tu es en train de faire !" Je l'ai vécu comme une punition. Avec l'idée que peut-être je changerais d'avis. Mais j'avais 34 ans à ce moment-là : je pouvais décider ! »

D'autant plus que finalement, Elise avortera – par aspiration et non par pilule abortive, la « faute » au délai de réflexion et aux deux semaines de vacances – à une dizaine de jours de la limite légale. C'est pour cette raison, notamment, que la clause de conscience choque la jeune femme à la lecture du texte. « Aucun médecin, aucun infirmier ou infirmière, aucun auxiliaire médical n'est tenu de concourir à une interruption de grossesse », stipule en effet le texte, qui précise que le médecin doit en informer d'emblée la patiente et la renvoyer vers un confrère... « C'est comme si sa conscience surpassait son devoir de médecin. Si j'avais dû trouver un autre médecin, j'aurais été hors délais, réalise Elise. Alors que je m'y étais prise bien à temps ! »

Arrivée au chapitre III de la proposition de loi, qui évoque les dispositions pénales, Elise s'indigne davantage. « Cela me choque car je pense que le délai est trop court. Et que ce sont finalement

toujours les femmes qui risqueront d'aller en prison. Le partenaire peut aussi vouloir l'avortement de sa compagne, mais lui ne risquerait rien. On considère encore que c'est uniquement de la responsabilité de la femme. C'est scandaleux et profondément injuste. »

« Le délai de six jours, c'est dire "Va réfléchir dans ton coin à ce que tu es en train de faire !" »

Sur le fond, la jeune femme se dit heureuse de l'« avancée » que constituerait une sortie du code pénal. Et veut croire surtout qu'on ne recommencera pas à poursuivre voire à enfermer des femmes qui n'auraient pas respecté à la lettre les conditions de la loi. « Je crois que c'est pour ça que je n'ai pas été particulièrement touchée par les articles sur les sanctions. Je n'y crois tout simplement pas... » ■

ELODIE BLOGIE